



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'approbation du conseil d'établissement : 19 mai 2021

Nom de l'école :

Saint-Isaac-Jogues

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre d'élèves : 505

Nom de la directrice : Nancy Riendeau

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Kim Bouchard

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Comité volet social : Alexandra Mercedes, Noémie Lévêque-Samoisette, Angela Valente, Nancy Carmel, Alyson Guimond, Isabelle Renaud, Valérie Cyr.

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
-Outils de consignation des manquements majeurs (feuilles jaunes) -Reddition des suspensions internes et externes. -Portrait de l'école pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire (QES).	-En juin de chaque année -En juin de chaque année -7 avril 2021

Forces du milieu

L'analyse des résultats obtenus au QES violence et intimidation (2021) démontre que le climat relationnel de notre école est un levier important de la gestion des comportements. Le climat est positif à l'école Saint-Isaac-Jogues. Ceci indique que les élèves perçoivent positivement l'entraide, le respect entre eux, le fait qu'ils peuvent compter les uns sur les autres et ils témoignent d'une chaleur et un aspect amical de leur relation. Le climat relationnel est positif aussi entre les membres du personnel.

Au regard des réponses obtenues à travers nos différents outils d'analyse, les éléments suivants ne ressortent pas comme étant des problématiques à l'école : vol et vandalisme, cyber intimidation, insultes envers les enseignants et intimidation du personnel, extorsion ou acte forcé entre élèves, application des règles, divulgation des problèmes subis tant au niveau des élèves que des enseignants.

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<p>L'analyse de la situation nous a permis de constater nos vulnérabilités et les problématiques de l'école. Les points à travailler concernent le climat de sécurité. La perception des élèves se situe dans la zone problématique.</p> <p>Pour le présent plan, nos actions vont cibler les insultes verbales, les menaces et intimidation et les agressions physiques.</p>	<p>-Augmenter la reconnaissance des gestes en lien avec nos valeurs et l'arbre FORCES (donner 10% de plus de feuilles).</p> <p>-Diminuer de 15 % le nombre des gestes d'agressions physiques, de menaces, d'intimidation et insultes verbales. *(Pour mesurer la cible, le comparatif avec l'an passé pourrait être biaisé, nous pourrions nous référer à l'année scolaire 2018-2019.)</p> <p>-Diminuer les communications négatives sur les réseaux sociaux d'ici juin 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de la direction avec TES et psychoéducatrice dans les classes en début d'année pour le code de vie, attentes et précisions. - Au courant de l'année, visite d'élèves de 6^e année dans les classes afin de faire des rappels du code de vie et des valeurs travaillées (mi-année). Cibler avec le groupe un défi au niveau des valeurs qui sera travaillé en classe. - Faire des ateliers animés par la psychoéducatrice et la policière sociocommunautaire sur l'intimidation et la cyber-intimidation. - Rencontre au gymnase pour l'explication de la valeur à travailler. Nommer les bons coups! - Conseil de coopération dans les classes. - Ma culture dans le resPaix et l'institut du pacifique. - Utilisation et accompagnement avec la plateforme Moozoom. - Organiser des activités thématiques pour sensibiliser les élèves aux valeurs de l'école dans le but 	<p><u>Comportements attendus de l'élève :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élève est capable d'identifier les notions de violence verbale, d'incivilité verbale et de communication verbale positive. - L'élève est capable de prendre conscience des répercussions qu'ont ses propos sur les autres ainsi que sur la classe et le climat de l'école. - L'élève se responsabilise quant à l'utilisation de ses propos au quotidien. - L'élève utilise un langage approprié avec ses pairs et les adultes - L'élève utilise les réseaux sociaux de façon pacifique et respectueuse. - L'élève est capable d'utiliser la démarche de résolution de conflit ou demander l'aide d'un adulte lors d'un conflit.

		<p>d'augmenter le sentiment d'appartenance (activités de l'arbre FORCES).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être visible dans la cour d'école (porter les bretelles). - Respecter notre plan de surveillance (cahier de gestion) et réactiver à mi- année. - Toujours intervenir sur le champ (ARASS + protocole) - Surveillance active (respect du plan de surveillance) - Poursuivre les ateliers de prévention concernant les perceptions avec les intervenants de l'Institut du Pacifique, la communication, la gestion des émotions, l'écoute et l'empathie - Mobiliser le personnel, lors des rencontres du personnel, autour de leur rôle de médiateur auprès des élèves lors de situations de conflit afin de rendre les élèves de plus en plus autonome (application commune de la démarche de résolution de conflits). - Projet de responsabilisation/ implication des élèves de 3^e cycle dans l'école afin d'augmenter l'estime. - Formation présentée aux éducatrices du SDG et SDD par la direction adjointe et la psychoéducatrice et TES sur la gestion des comportements difficiles et l'utilisation des outils existants. - Atelier fait par la TES sur l'utilisation positives des réseaux sociaux pour les élèves et les parents. - Collaborer avec l'Entre-Maisons Ahuntsic et le SPVM (poste de quartier 27) dans le cadre du projet Concert'action (activités Temps Libre, intervenante famille et ateliers de prévention). - Formulaire de signalement pour les élèves victimes ou témoins d'une situation d'intimidation. - Utilisation du protocole en cas de manquements. 	<p><u>Comportements attendus chez les membres du personnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adulte sera en mesure définir ce qu'est la violence verbale, l'incivilité verbale et la communication positive. - L'adulte agit comme premier intervenant avant de référer à un autre niveau. - L'adulte intervient à 100% - L'adulte est modèle en utilisant des propos positifs au quotidien. - L'adulte intervient sur le champ et applique le protocole-école si nécessaire. - L'adulte accompagne les élèves dans la démarche de résolution de conflits au niveau de la responsabilisation de ceux-ci au regard de leurs gestes. - L'adulte avise la TES ou la direction lorsque nécessaire. - L'adulte respecte le plan de surveillance.
--	--	---	--

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Procédure de communication avec les parents en cas de violence et d'intimidation.
- Traitement des situations rapportées par messages téléphoniques ou électroniques à l'école dans un délai maximal de 48 heures.
- Information transmise aux parents par l'entremise de courriels.
- Mise en place des conditions permettant la transmission d'informations entre l'école et la maison pour les élèves ayant un plan d'intervention (communications mensuelles, rencontres, etc.)
- Mise à jour des informations sur le site Internet de l'école.
- Partenariat avec l'Institut Pacifique, L'Entre-Maisons Ahuntsic et le SPVM (poste de quartier 27) dans le cadre du projet Concert'action (Temps libre, intervenante famille et activités de prévention).
- Ateliers pour les parents sur la violence verbale et la cyber-intimidation qui seront offert par l'instituts du pacifique.

- Informer les parents de la valeur travaillée à l'école pour faire des liens à la maison (vidéos et photos produites par des élèves et envoyées via courriel).

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Parler à un adulte de l'école ou à son parent. - Utiliser le formulaire de signalement. 	<p>À la convenance du parent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appeler ou envoyer un courriel à l'école. - Écrire un message à l'agenda. - Remplir le formulaire de signalement ou de plainte disponible sur le site Internet de l'école. 	<p>Membres du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voir le protocole. - Informer la direction de l'école. <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appeler ou envoyer un courriel à l'école. - Remplir le formulaire de signalement ou de plainte disponible sur le site Internet de l'école.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

- Consignation des informations concernant les manquements majeurs dans le bureau de la TES (sous clé).
- Consignation des informations concernant les situations d'intimidation au bureau de la direction (sous clé).
- L'information est donnée aux intervenants concernés seulement par la situation de violence ou d'intimidation.

Les plaintes signalées sont traitées de façon confidentielle sans crainte de jugement et de représailles. En toute situation, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit à l'école. Les parents concernés reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communique promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

Témoins	Personnes impliquées (victimes, témoins, intimidateurs)	Interventions
Adulte – membre du personnel	Élèves	L'adulte met fin à la violence L'adulte nomme le comportement observé Appliquer la procédure-école établie
	Adultes (exemple : membre du personnel – parent) Adultes – élèves (exemple : un parent chicane un élève qui n'est pas son enfant)	L'adulte témoin avise la direction sur le champ
Adulte – personne témoin (parents, citoyens du quartier)	Élèves	L'adulte met fin à la violence L'adulte nomme le comportement observé L'adulte avise un membre du personnel le plus près qui fait le lien avec la direction ou avise directement la direction ou la police
	Adultes (exemple : deux parents qui se chicanent sur la cour) Adultes – élèves (exemple : un parent chicane un élève qui n'est pas son enfant)	L'adulte témoin avise la direction ou la police sur le champ
Élève	Élèves	L'élève affirme son désaccord L'élève informe un adulte en qui il a confiance (confidentialité)
	Adultes (exemple : deux parents qui se chicanent sur la cour) Adultes – élèves (exemple : un parent chicane un élève qui n'est pas son enfant)	L'élève avise l'adulte le plus près
Victimes	Interventions	
Adulte – membre du personnel	L'adulte affirme son désaccord L'adulte avise la direction sur le champ	
Adulte – parent, citoyen	L'adulte affirme son désaccord L'adulte avise la direction sur le champ ou la police	
Élève	L'élève affirme son désaccord	

L'élève reste en présence d'autres personnes
L'élève avise un adulte

Peu importe qui est impliqué, il est essentiel d'agir promptement et d'intervenir dans toutes les situations (intervention à 100 %).

Mesures de soutien de l'élève victime		Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès à une personne de confiance lors de situations de violence ou d'intimidation.- Aider la victime à s'impliquer dans des activités parascolaires de manière à vaincre l'isolement et d'agrandir son réseau social (si pertinent)- S'assurer d'un suivi auprès de la victime pour augmenter son sentiment de sécurité dans l'école.- Conseiller l'élève sur les différentes façons de s'affirmer davantage à l'école (développement des habiletés sociales)- Référer au besoin les parents à l'externe ou à une personne ressource à l'école.- Développer les habiletés sociales en lien avec ses propres comportements		<ul style="list-style-type: none">- Planifier une rencontre avec la victime dans les jours suivant la situation de violence ou d'intimidation pour voir si la situation persiste.- S'assurer que les mesures de soutien et d'aide ont réellement été appliquées- Encourager les parents à informer l'école si la violence ou l'intimidation se poursuit
Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ul style="list-style-type: none">- Fournir l'accès à des personnes de confiance lors de la dénonciation : TES, enseignant, éducatrice, psychoéducatrice, autre.- Offrir la possibilité aux témoins de ventiler leurs émotions avec une personne à l'école ou vers un service d'écoute à l'extérieur de l'école après les heures de classe (exemple : Jeunesse j'écoute)- Référer au besoin les parents à l'externe ou à une personne ressource à l'école.		<ul style="list-style-type: none">- Rencontrer le témoin qui dénonce une situation dans les jours suivant la situation.- S'assurer que les mesures de soutien et d'aide ont réellement été appliquées- Encourager les parents à informer l'école si la violence ou l'intimidation se poursuit
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre individuelle avec un intervenant de l'école (écoute, soutien, suivi). - Offrir à l'auteur des conseils sur la façon de régler des situations problématiques de manière pacifique. - Médiation avec la TES ou avec les autres intervenants de l'école. - Sensibiliser l'acteur des impacts de son comportement sur les autres et sur lui-même. - Rencontre au besoin entre l'élève et la policière sociocommunautaire. - Référer au besoin les parents à l'externe ou à une personne ressource à l'école. - Encadrer l'élève 	<p>Selon la gravité, la fréquence, l'intensité, les conséquences des actes de violence ou d'intimidation commis à l'endroit de la victime et le potentiel de récurrence de l'auteur de l'agression, les sanctions disciplinaires peuvent aller d'une réflexion à une suspension à l'externe accompagnée d'une rencontre avec les parents, la direction et la policière sociocommunautaire pour un retour en classe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retour avec l'auteur dans les jours suivant la situation d'intimidation ou de violence pour vérifier si la situation est réglée. - S'assurer que les mesures de soutien et d'aide ont réellement été appliquées - Encourager les parents à informer l'école si la violence ou l'intimidation se poursuit
---	---	--